

La convocation a été adressée individuellement le 04 mars 2020 à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion prévue le mercredi 11 mars 2020 à 18h30.

Absents excusés : Marguerite ANSQUER donne procuration à Jean-Pierre AUBERT.

Début de séance à 18h35

**NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.**

Sylvie HAMON a été désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 DÉCEMBRE 2019**

Les élus n'ont pas de remarque.

**COMPTES DE GESTION 2019  
COMMUNE – EAU – ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT**

Monsieur Le Maire, présente les comptes de gestion 2019 pour les budgets commune, eau, assainissement et lotissement, établis par le Receveur Municipal de SAINT-COULITZ.

Ils sont conformes aux Comptes Administratifs 2019 pour chaque budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2019 des budgets commune, eau, assainissement et lotissement.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - COMMUNE**

Après la présentation du compte administratif par Monsieur le Maire, celui-ci se retire. Monsieur Jean-Pierre AUBERT, Président de séance demande au Conseil d'approuver le compte administratif 2019 du budget Commune tel que présenté ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	263 081.73 €	105 204.85 €
RECETTES	345 478.03 €	282 936.23 €
REPORT EXERCICE ANTERIEUR	16 295.55 €	67 874.54 €
RESULTAT 2019	98 691.85 €	245 605.92 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 du budget commune.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - EAU**

Après la présentation du compte administratif par Monsieur le Maire, celui-ci se retire. Monsieur Jean-Pierre AUBERT, Président de séance demande au Conseil d'approuver le compte administratif 2019 du budget eau tel que présenté ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	21 294.56 €	3 724.61 €
RECETTES	13 230.53 €	12 575.94 €
REPORT EXERCICE ANTERIEUR	2 247.26 €	121 482.03 €
RESULTAT 2019	(-) 5 816.77 €	130 333.36 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 du budget eau.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - ASSAINISSEMENT**

Après la présentation du compte administratif par Monsieur le Maire, celui-ci se retire. Monsieur Jean-Pierre AUBERT, Président de séance demande au Conseil d'approuver le compte administratif 2019 du budget assainissement tel que présenté ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	23 006.10 €	344 325.69 €
RECETTES	98 997.96 €	311 419.07 €
REPORT EXERCICE ANTERIEUR	34 398.09 €	20 355.42 €
RESULTAT 2019	110 389.95 €	(-) 12 551.20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 du budget assainissement.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - LOTISSEMENT

Après la présentation du compte administratif par Monsieur le Maire, celui-ci se retire. Monsieur Jean-Pierre AUBERT, Président de séance demande au Conseil d'approuver le compte administratif 2019 du budget lotissement tel que présenté ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	0.00 €	0.00 €
RECETTES	0.00 €	0.00 €
REPORT EXERCICE ANTERIEUR	0,00 €	(-) 57 130.33 €
RESULTAT 2019	0.00 €	(-) 57 130,33 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 du budget lotissement.

## AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LES BUDGETS DE LA COMMUNE

Vu l'article L1612-1 du CGCT, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

BUDGET COMMUNE Chapitre	BP 2019	Montant engageable (1/4 des crédits)
20 - Immobilisations incorporelles	146 856,98 €	36 711.75 €
21 - Immobilisations corporelles	151 219.67 €	37 804.92 €
23 - Immobilisations en cours	71 629.46 €	17 907.37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme indiqué dans le tableau supra.

## AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal doit l'autoriser à signer des conventions pour la mise à disposition des données cartographiques numériques relatives aux servitudes d'utilité publique.

Ces conventions sont établies avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère ainsi qu'avec les prestataires.

Monsieur le Maire lit les principaux éléments des conventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les conventions.

## QUESTIONS DIVERSES

Le Maire remercie les conseillers municipaux pour leurs engagements lors du mandat.

Fin de séance à 19h05

Gilles SALAÜN

Jean-Pierre AUBERT

Pierre LE GRAND

Sylvie HAMON

Béatrice GENTRIC

Régis FLOC'H

Marguerite ANSQUER

René LATOUCHE

Procuration à  
Jean-Pierre AUBERT

Julie GREGORY

Maguelonne LE QUÉAU

Annie YANNOU